



Non restitution de caution et paiement réfection peinture

Par **lotusia**, le **26/03/2013** à **14:02**

Bonjour,

Je viens de quitté un appartement que j'ai occupé durant 3anset 3 mois.
L'agence m'envoie un courrier pour me stipuler qu'il conserve la caution et que je leur doit 980 euros devis a l'appuie , pour refaire toute la peinture du moindre recoin de l'appartement.

Le dit appartement n'était pas refait a neuf a notre entrée.
Sur l'état des lieux d'entrée les peintures sont notées soit en bon état soit en état d'utilisation.

Sur l'état des lieux de sorti il a été noté mauvais état a cause de traces que certains cadres avaient fait.(couleur légèrement plus claire sous les cadres)

Quels sont mes droits et recourt , car avec la caution la facture s'élève a 1350 euros je trouve cela plus qu'excessif.

Puis je par exemple demandé une facture de la dernière remise a neuf , pour exigé qu'une vétusté soit prise en compte?

Merci par avance de vos réponses.